

Plan triennal 2022-2024 – Note explicative

1. Recettes

Recettes de prestations

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
9.458.262	10.156.051	10.817.400	14.761.287	15.172.341	15.249.079

L'indexation des loyers provenant de notre patrimoine immobilier est appliquée.

Les droits de passage correspondent aux prévisions des débiteurs avec la prudence recommandée par ceux-ci. La croissance est donc de 0%. Pour ce qui concerne Vivaqua, la circulaire budgétaire a été appliquée (prévision basée sur le compte 2020 et indexation pour 2023 et 2024).

La circulaire a également été appliquée pour ce qui concerne les redevances et récupérations diverses (basées sur le compte 2019).

En matière de stationnement, les recommandations de la circulaire budgétaire, à savoir prévoir 80% des 85% auxquels la commune peut prétendre, ont été appliquées aux chiffres transmis par Parking Brussels en préfiguration du compte 2021, à savoir :

Résultat net	5.398.893,32	
85%	4.589.059,32	
80%	3.671.247,46	DC C 2021

A ce montant de 3.671.247 €, a été ajouté 1.000.000 € en 2022 en prévision du passage en zone verte des zones non rouges et de l'augmentation de la carte riverain et 1.300.000 € en 2023 et 2024 en prévision du passage complet en zone verte et de l'augmentation de la carte riverain.

Deux nouvelles recettes de prestation apparaissent, à savoir :

- la recette relative à la location d'infrastructures sportives. Ces infrastructures étaient gérées jusqu'en juillet 2021 par l'a.s.b.l. Molenbeek Sport. Elles se retrouvent désormais dans le giron communal. 600.000 € avaient été prévus par voie de modification budgétaire en 2021. Un montant de 1.300.000 € est prévu en 2022 et de 1.475.372 € pour 2023 et 2024.
- la recette relative à la récupération sur salaire des chèques-repas octroyés aux membres du personnel dans le cadre de la réforme régionale. Un montant de 200.00 € est prévu en 2022, 2023 et 2024.

L'évolution des recettes de prestations est principalement due à l'augmentation de la recette de stationnement.

Recettes de transferts

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
142.704.205	140.306.764	156.208.142	161.429.547	162.868.087	165.780.070

Les recettes de transferts suivent l'évolution préconisée par la circulaire budgétaire.

DGC : sur base des chiffres communiqués par Bruxelles Pouvoirs Locaux.

PRI : sur base du revenu cadastral au 1.1.2021, avec application d'un coefficient de pondération et une indexation (1,890 pour 2022, 1,8923 pour 2023 et 1,945 pour 2024) ; Pour 2022, le montant est calculé sur base de 3.350 centimes additionnels. La Commune prévoit de pouvoir valoriser le travail qui est effectué depuis plusieurs années sur les révisions spéciales du cadastre. Ainsi, des montants supplémentaires sont prévus en 2023 et 2024. Enfin, toujours pour ce qui concerne le PRI, il est à noter que la commune a constitué un compte de provisions pour risques et charges d'un montant de 1.309.886 euros en 2022 et 1.600.000 euros en 2023 et 2024.

IPP : sur base des estimations du SPF Finances avec un coefficient de pondération et sur base du taux additionnel de 6,3% inchangé. Pour 2023 et 2024, une augmentation à 7% du taux additionnel est prévue.

Fiscalité communale : une série de règlements-taxe prévoit une indexation de 2,50 %. Au vu de la situation financière de la Commune, la création de 3 nouvelles taxes est proposée, ainsi que l'adaptation de 2 taxes existantes, sous réserve d'un avis favorable à la demande de dérogation transmise au Ministre de tutelle. Par ailleurs, la Commune a aussi tenu compte de la remarque reçue en Comité d'accompagnement à propos d'une surestimation des recettes liées à la fiscalité communale. La Commune a donc essayé de respecter la préfiguration du compte 2021 en cette matière.

Enfin, la spécificité de notre commune en matière de recettes de transferts se situe au niveau du financement pérenne des pensions du personnel statutaire. Grâce à la plus-value dans le fonds de pensions réévaluée en 2022 à +/- 6 millions, il nous est possible de réinjecter une somme de 3.000.000 euros en 2022 et 1.000.000 euros en 2023 et 2024 afin de financer sur fonds propres les pensions du personnel statutaire.

Recettes de dette

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
2.813.707	2.835.507	2.814.100	2.845.100	2.845.100	2.845.100

Voir les explications ci-dessus en matière de droits de passage.

De même, en matière de dividendes, les débiteurs de revenus ne peuvent garantir une hausse de ceux-ci.

2. Dépenses

Dépenses de personnel

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
58.155.404	61.512.577	66.727.287	67.142.355	69.256.259	70.939.801

Il y a lieu de se référer au plan de recrutement 2022-2024 ainsi qu'à la note d'évolution des dépenses de personnel.

En résumé, outre la prévision à trois ans de la masse salariale du personnel en activité, est uniquement intégré dans les chiffres le remplacement du personnel partant à la pension pro rata temporis.

Pour 2022, 2 indexations sont intégrées comme prévu par le Bureau du Plan.

La cotisation de responsabilisation a été diminuée au vu du nombre de statutarisations effectué en 2020 et 2021.

Un coefficient de pondération (retour sur salaires) reste prévu pour les 3 années à venir.

Dépenses de fonctionnement

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
12.995.099	13.519.827	15.518.851	16.108.827	14.754.490	15.022.828

Les dépenses de fonctionnement diminuent en 2023 et 2024 car il n'est plus tenu compte des dépenses exceptionnelles entraînées par la crise sanitaire.

Quelques dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'évolution spécifique (reprise infrastructures sportives, projets subsidiés spécifiques).

Dépenses de transferts :

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
65.277.031	67.667.851	66.983.655	72.004.532	74.287.801	74.923.018

La dotation au CPAS est inscrite sur trois ans conformément au Comité de concertation (séance du 23.02.2022). Il est à souligner qu'en 2022, la dotation est augmentée de 13,20% par rapport à 2021. En 2023, la dotation augmente encore de 4,21% pour diminuer très légèrement en 2024.

A la demande de la Commune, les dotations aux diverses asbl communales et para communales ont été justifiées par celles-ci pour 3 années. Dans le cas où cela n'a pu être fait, les dotations 2023 et 2024 ont été maintenues à hauteur de celle de 2022.

En matière de non-valeurs/irrécouvrables, il est prévu une somme de 1.000.000 euros en 2022 et 2023. Le montant est diminué à 810.000 euros en 2024. Cette augmentation répond entre autres à une crainte de sous-évaluation du Ministre de Tutelle relayée en Comité d'accompagnement en 2021.

En matière de projets subsidiés (CQ, CRU, PdV, ...), il a été procédé à l'inscription des dépenses sur base des tableaux de bord de la DIDU. Ces dépenses sont couvertes principalement par les subsides mis dans les fonds de réserve correspondant ou encore à percevoir, le solde étant quant à lui couvert par emprunt.

Dépenses de dette

C 2019	C 2020	MB 2021	2022	2023	2024
17.182.283	18.053.495	19.660.993	22.265.571	22.865.543	23.452.752

La charge de la dette existante a été inscrite sur base des tableaux d'évolution des banques Belfius, BNP Paribas et ING.

S'ajoute à cela, la charge neutre des emprunts FRBRTC et la prévision de charge pour les nouveaux emprunts :

Charge des emprunts en cours	B 2022	P 2023	P 2024
<i>211-01 (intérêts)</i>			
Belfius (en cours)	2.499.894,14	2.264.328,25	2.069.779,75
Fortis (en cours)	30.383,93	20.342,50	10.801,06
ING (en cours)	50.646,51	46.883,42	43.238,30
Emprunt Budget 2021 (sur base de 14.206.926)	183.932,53	181.200,52	171.799,79
Emprunt Budget 2022 (sur base de 15.774.710)		216.658,35	231.702,64
Emprunt Budget 2023 (sur base de 11.012.749)			147.103,40
FRBRTC	2.009.159,71	1.911.486,59	1.811.994,11
SOUS-TOTAL	2.764.857,11	2.729.413,04	2.674.424,94
<i>911-01 (capital)</i>	B 2022	P 2023	P 2024
Belfius (en cours)	10.545.729,08	10.385.261,59	9.725.757,20
Fortis (en cours)	506.254,29	519.510,74	472.209,34
ING (en cours)	1.790.207,55	1.790.207,26	1.782.814,55
Emprunt Budget 2021 (sur base de 14.206.926)		853.591,80	863.389,70
Emprunt Budget 2022 (sur base de 15.774.710)			1.194.840,02
Emprunt Budget 2023 (sur base de 11.012.749)			
FRBRTC	1.937.190,78	2.034.050,31	2.135.752,86
SOUS-TOTAL	12.842.190,92	13.548.571,39	14.039.010,81
TOTAL GENERAL	15.607.048,03	16.277.984,43	16.713.435,75